

**DEL-2020-159**

L'An deux mille vingt, le dix-huit novembre, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/11/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Joseph DEAGE, Vice-Président.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**En visioconférence :**

Mme BOUCHET.

MM. COUTIER, GILLET, GYSELINCK.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. AMOUDRY, BOISIER, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure départementale.

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR (en visio),

MM. CHALLEAT, GAL (en visio), LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 19**

**Représenté par mandat : 0**

---

**Objet : COMMUNE D'ANNECY - COMMUNE DELEGUEE D'ANNECY - ECOQUARTIER VALLIN-  
FIER - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET CREATION D'UN NOUVEL ECLAIRAGE PUBLIC  
- AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE  
AVEC LA COMMUNE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 21 septembre 2016, le Bureau syndical a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'ANNECY pour les travaux de construction du génie-civil éclairage public sur le nouvel écoquartier Vallin Fier.

Les modalités initiales de financement des ouvrages étaient les suivantes :

**Montant estimé de l'opération :**

Génie civil du réseau d'éclairage public : 55.000,00 € H.T.

**Participation financière du Syndicat :**

- 30 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux de génie civil sur le réseau de l'éclairage public, soit une participation maximale pour le Syndicat de : 27.324,00 € (montant HT + part de TVA récupérée).

A l'intérieur du périmètre de l'écoquartier, une deuxième phase de travaux a été engagée pour requalifier le carrefour entre les rues Marius Vallin, Lucie Aubrac et l'avenue de Genève. Cette deuxième



phase de travaux a fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention initiale, validé par délibération du Bureau syndical du 15 février 2019.

Ainsi, les montants de la convention initiale ont été modifiés comme suit :

Nouveau montant estimé de l'opération :

Génie civil du réseau d'éclairage public : 68.134,50 € H.T.

Participation financière du Syndicat :

- 30 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux de génie civil sur le réseau de l'éclairage public, soit une participation maximale pour le Syndicat de : 33.849,22 € (montant HT + part de TVA récupérée).

Aujourd'hui et afin de tenir compte, d'une part des prix unitaires issus des marchés réellement passés dans le cadre de ces deux chantiers de l'opération Vallin Fier et d'autre part des prestations réellement effectuées, il apparaît nécessaire de revoir les montants de l'opération comme suit :

Nouveau montant arrêté de l'opération :

Génie civil du réseau d'éclairage public : 84.519,68 € H.T.

Participation financière du Syndicat :

- 30 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux de génie civil sur le réseau de l'éclairage public soit une participation maximale pour le Syndicat de : 34.991,15 € (montant HT + part de TVA récupérée).

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°2 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage proposé,
2. à autoriser le Président à signer ledit avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P. AMOUDRY.**